

11 mai 2026

Fin de vie : l'égalité d'accès aux soins palliatifs enfin consacrée dans l'attente de sa mise en oeuvre effective

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité se félicite de l'adoption définitive de la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs (votes pour : 325 ; votes contre : 18) ; une avancée qu'elle a toujours défendue. L'ADMD avait d'ailleurs appelé les sénateurs à un vote conforme, en seconde lecture, à celui adopté par les députés en février dernier.

Toutefois, l'ADMD regrette profondément la division du texte initial en deux volets distincts, l'un consacré aux soins palliatifs, l'autre à l'aide à mourir, séparation voulue par François Bayrou, alors Premier ministre. Cette dissociation fait peser un doute majeur sur la possibilité réelle, pour les patients, de disposer d'un véritable choix en fin de vie.

Pour Jonathan Denis, président de l'ADMD, cette situation éclaire la stratégie de certains opposants au Sénat : « *En l'absence du second volet de la loi sur la fin de vie c'est-à-dire l'accès encadré à une aide à mourir pour les personnes en fin de vie, il s'agit d'instaurer de fait une forme d'injonction palliative, privant les patients de toute autre option.* »

L'ADMD rappelle que le respect de la volonté des personnes en fin de vie ne peut être effectif sans offrir, aux côtés des soins palliatifs, un accès encadré à une aide à mourir. Elle appelle les pouvoirs publics à poursuivre sans délai le processus législatif afin de garantir pleinement ce droit fondamental.

Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication
presse@admd.org